

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 9

Buchbesprechung: Mes souvenirs [du Barrail]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Feuilles de carnet 1870-71 du capitaine *Pinget*. Annemasse, imprimerie Joseph Chambet, 1896. Prix : 2 fr.

On peut appliquer à cette brochure de 200 pages ce que nous disions de la précédente. Piquants compléments de la grande histoire de 1870-71, elles donnent toutes deux maints détails qui ont leur valeur dans l'ensemble. De plus, le capitaine Pinget est un de nos voisins, de ces braves de Haute-Savoie, qui, au loin, pensent à leurs montagnes, lesquelles sont aussi les nôtres. Ses notes de carnet, sous l'exergue « J'y étais », sont sans contredit substantielles, attachantes par leur réalisme de bon aloi, émouvantes souvent, sûres toujours. Elles vont du 22 juillet 1870, l'auteur partant de Lille comme sergent-major au 73^e de ligne, jusqu'au 21 juin 1871, à travers les grandes batailles et tout le siège de Metz, l'évasion dès le camp de Tromborne sur Luxembourg, la campagne du Nord sous Faidherbe, celle de l'armée de Versailles contre les Communards, le sous-officier étant devenu lieutenant.

Tous ses récits sentent bon le « J'y étais ». Ils dénotent la sincérité et le caractère viril du soldat, de l'homme d'action solide, calme, clairvoyant, débrouillard par excellence, franc dans ses appréciations, qui sont devenues, depuis lors, de vrais jugements. Son chapitre *Captivité et évasion*, celui *En route pour le Luxembourg*, la rentrée à Lille, fournissent de charmantes pages. On en ferait des feuilletons tout aussi romanesques que tant d'autres de pure imagination, et qui seraient non moins goûtés, quoique strictement fidèles au cours des faits. Nos compliments et remerciements au vaillant auteur.

Mes Souvenirs, par le général du *Barrail*. Tome III. Paris, Plon, Nourrit et C^e, éditeurs, 1896. Un vol. in-8^o de 612 pages, avec portrait. Prix : 7 fr. 50.

Nos lecteurs connaissent déjà cet important ouvrage d'histoire militaire contemporaine : nos numéros des mois d'avril et juin 1894, de juin 1895 parlaient de ses 1^{er} et 2^e tomes.

Avec ce tome troisième, qui embrasse la période de 1864 à 1879, nous abordons la période la plus marquante de l'histoire contemporaine. Nous y revoyons divers épisodes des guerres du Mexique, d'Italie, de Chine, de Crimée, d'Algérie, avec quelques mots de Duppel et Sadowa, par les notes biographiques du général du Barrail sur les camarades rencontrés au cours du récit, portraits esquissés avec goût, généralement aimables, piquants parfois, tous ayant leur prix dans les annales du temps. L'Algérie y reparait encore, et plus spécialement, à l'occasion d'une inspection des smalas de spahis dont l'engagé volontaire de 1839 fut chargé en 1870, inspection interrompue par le coup de foudre du 16 juillet de la même année.

A cette date s'ouvre, on le comprend de reste, la matière principale du

volume dès le chapitre 6^e. C'est encore, ce ne peut être que la catastrophe nationale, la guerre franco-allemande, avec ses poignantes crises et ses multiples conséquences, à l'intérieur surtout. On sait qu'elles amenèrent l'ancien trompette de spahis au faite de l'armée, au poste de ministre de la guerre. Le nouveau président Mac Mahon, aussitôt mis en lieu et place de M. Thiers, ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix, après le refus du général Devaux, qui se disait trop *ours* pour de telles fonctions.

On sait aussi qu'avant d'arriver au ministère, le général du Barrail avait bravement tenu sa place dans la terrible lutte : d'abord sous Metz comme divisionnaire de ces valeureux chasseurs d'Afrique, dont la brigade Margueritte lui échappa pour escorter l'empereur à Sedan et y tomber en héroïque et inutile holocauste ; puis dans Metz comme commandant de la cavalerie de Canrobert ; enfin, sortant de captivité, comme commandant du 3^e corps, tout de cavalerie, à l'armée de Versailles.

Ainsi l'auteur avait traversé heureusement bien des combats et batailles, il avait vu bien des choses, et quelles choses ! Que de scènes de haut intérêt, d'un intérêt suprême, il avait à raconter ! Rien d'étonnant de trouver dans ces « Souvenirs » tant de pages palpitantes. Bien que sobres de style et sans prétentions littéraires, mais non sans un réel charme de descriptions et de réflexions, ils ont le savoureux parfum du « J'y étais » à l'égal de la brochure mentionnée ci-dessus. Ajoutons qu'ils y font bonne suite, pour orientation au moins, ainsi qu'à l'opuscule sur la petite guerre du Haut-Rhin. En outre leur valeur générale, par le fait seul de l'élévation du grade, est bien plus large d'envergure.

Ils n'aspirent pas, disons-le après l'auteur, à fournir un registre historique des grandioses événements qu'ils traversent ; il n'en a pas pris note au jour le jour ; il ne les retrace qu'après coup, dans les loisirs d'une mise à la retraite anticipée, comme impressions purement personnelles, comme « souvenirs » en un mot, pouvant aider à maintenir la flamme militaire dans les cœurs des jeunes officiers. Tout cela paraît fort juste, mais n'empêche pas que cette publication n'ait des mérites plus élevés encore. Servi par une excellente mémoire, par un jugement libre et droit, par de bons principes militaires éclairés d'une riche expérience, par le désir d'être impartial et juste envers et contre tous, même dans les conflits où il est personnellement mêlé, l'éminent auteur, en recueillant et imprimant ses souvenirs, a fait une œuvre éminemment utile. Non seulement elle complète, en maints points importants, l'histoire de cette crise, d'un si grand poids en Europe, et donne quelques renseignements inédits, mais elle y joint maints enseignements militaires, précieux à retenir. Que de judicieux préceptes sur l'esprit militaire, sur la discipline, sur le devoir et l'honneur du soldat, nous pourrions en extraire au profit de tous et de toute armée ! Qu'on les lise dans leurs textes et avec leurs développements, c'est tout

ce qu'il nous appartient d'en conclure, pour n'être pas obligé de revenir aux détails douloureux de ces jours si troublés.

Est-ce à dire que le général du Barrail prétende à une impartialité absolue devant rencontrer l'assentiment unanime? Nullement. Il n'a cure d'ajuster ses opinions et ses vues, tant militaires que politiques, à toutes celles d'autrui. Il a les siennes, bien à lui, souvent assez pointues même. Toutefois, elles dérivent ordinairement des leçons de vrais maîtres en la matière, s'appuyant soit d'antécédents incontestables soit de prévisions justifiées par l'événement. D'ailleurs ses appréciations sont toujours nettes, claires, empreintes de franchise, de sincérité, visant les questions pour elles-mêmes, sans souci des accessoires et constamment avec de louables intentions d'équité pour les personnes en cause. Militaire incarné, spahis jusqu'au bout des ongles, il se dit ouvertement — il le proclame même en une circonstance particulièrement délicate — le simple et fidèle subordonné de son président, le maréchal Mac Mahon, qui cependant n'entendait pas que ses attributions gouvernementales allassent jusqu'à étouffer celles de ses ministres. N'oublions pas de noter que du Barrail, bien que foncièrement indépendant d'esprit et de caractère, n'avait pas honte d'appartenir à ce régime de « l'ordre moral », tant discuté, tant décrié, mais qui répondait aux premières exigences de la situation anormale créée par les singuliers incidents de l'époque. En même temps il était pour la loi, pour le droit, pour la sécurité du travail de reconstruction gouvernementale en cours, pour la hiérarchie maintenue à tous les étages, pour le bon ordre militaire avant tout et par-dessus tout.

C'est à cette dernière tâche qu'il se dévoua corps et âme, et il eut l'avantage d'y réussir contre vents et marées. L'organisation actuelle de l'armée française, en 18 corps d'armée, outre celui d'Algérie, doublés de l'armée territoriale et de 6 à 7 divisions de cavalerie indépendantes, est son œuvre, ainsi que la création du conseil supérieur de la guerre et maintes mesures de bonne administration. Il ne put faire triompher le bon bataillon d'infanterie à six compagnies contre celui à quatre compagnies imposé par le courant triomphant de la mode; en revanche, on lui dut l'excellent règlement de 1876 sur la cavalerie, dont les principes de manœuvres ont prévalu dans les règlements postérieurs. En résumé, les choses militaires essentielles de la France d'aujourd'hui sont encore dans le moule où le général du Barrail les jeta il y a vingt-trois ans, remontent au régime de décrets et arrêtés portant sa signature.

Tout cela ne s'effectua pas sans efforts, sans luttes, sans quelques plaies et bosses données ou reçues. Seuls les fainéants peuvent rester sans ennemis. Le général du Barrail, qui était un laborieux, l'apprit bientôt à ses dépens. A la secousse politique du 24 mai, préluant à d'autres plus graves, il dut quitter le ministère pour prendre, en permutation avec le général Cissey, le commandement du 9^e corps d'armée, à Tours. Cela ne suffit pas aux inimitiés, assez nombreuses, dont quelques-unes très puis-

santes, qu'il s'était attirées par ses habitudes de franc-parler et par sa liberté d'allures au milieu des passions des partis. Les tribuns du jour demandaient le remplacement des généraux suspects d'aspirations napoléoniennes, et du Barrail partagea, avec ses collègues Bourbaki et Bataille, l'honneur d'être de ceux que Mac-Mahon ne voulut pas sacrifier. « Nous partirons ensemble », avait-il dit. Ce fut la vérité.

Le 13 février 1879, le président Grévy releva de son commandement le chef du 9^e corps. Ainsi la carrière du général du Barrail se trouva brisée à l'âge de 58 ans, à l'âge, dit-il, de retraite des lieutenants-colonels.

Non, elle n'est pas brisée. Les « Souvenirs » dont nous parlons, et qui pourraient bien être suivis d'un quatrième volume, de même autorité, la continuent avec distinction; ils transmettront aux âges futurs, et de la façon la plus honorable, la mémoire de l'auteur, alors que seront bien oubliés les noms et les services de ses triomphateurs de 1878.

Pour terminer, citons quelques lignes fort intéressantes où le général du Barrail parle de Bazaine, qu'il eut la mission de mettre en jugement :

La nécessité de juger le maréchal Bazaine n'avait pas besoin d'être démontrée. Elle s'imposait tellement qu'elle ne fut pas même discutée au conseil des ministres..., et dès le 24 juillet, je signai l'arrêt de renvoi de l'accusé devant le premier conseil de guerre.

Mon opinion personnelle sur la conduite du maréchal Bazaine n'a jamais varié, et je crois l'avoir déjà suffisamment exposée. On ne peut pas dire que le maréchal Bazaine ait trahi, dans le sens propre du mot, car cela signifierait qu'il a conspiré avec l'ennemi pour lui livrer Metz et l'armée du Rhin. Mais on peut dire qu'il s'est montré un général très médiocre, très incapable. Où son crime commence, c'est à Spicheren, alors que, par incurie et peut-être par jalousie, il laisse écraser le malheureux général Frossard qu'il devait et qu'il pouvait sauver. Mais cette première faute ne lui fut reprochée que lorsqu'il eut commis la faute finale. Après Spicheren, il fut nommé généralissime. Après Spicheren, au lendemain de Borny, l'empereur lui disait qu'il avait « rompu le charme ». Après Spicheren, Jules Favre l'appelait encore « notre glorieux Bazaine ». Où le crime s'aggrave, c'est quand le maréchal oppose une force d'inertie insurmontable à l'exécution du plan de concentration de toute l'armée française à Châlons; c'est quand il s'accroche à Metz; c'est quand il livre des batailles inutiles autour de cette ville; c'est quand il refuse de passer par la route encore ouverte. A partir de ce moment, il est visible que le maréchal n'est plus uniquement préoccupé de son devoir militaire; il est visible qu'il s'égare dans des calculs d'intérêt personnel; qu'après le 4 Septembre, et après Sedan, il compte sur l'écrasement immédiat de toute résistance en France, pour devenir l'arbitre de la situation, en restant à la tête d'une armée encore puissante, sinon intacte. Les événements déjouent ce calcul. Paris tient plus de quatre mois. Des armées improvisées en province prolongent la résistance. Bazaine se trouve en face du gouffre creusé par son égoïsme et son ambition, et il est acculé à une capitulation. S'il n'était qu'un homme politique, on ne pourrait pas lui reprocher cet égoïsme et cette ambition, car l'égoïsme et l'ambition se retrouvent au fond de tous les actes qui marquèrent cette triste période. Mais il était un soldat; il avait des devoirs professionnels. Ces devoirs, il les avait oubliés; il était juste de lui en demander compte. Et puis, il fallait un bouc émissaire; il fallait une victime expiatoire qui portât le poids de tous nos malheurs, et qui permit à notre orgueil de se décharger sur elle. Et, de même qu'au commencement de la guerre de Sept ans, les Anglais fusillèrent à son bord l'amiral Bing, vaincu, de même les Français voulaient qu'il y eût une sanction à leur défaite.

Dans ces conditions, tout le monde, et par tout le monde j'entends ceux qui connaissent le code militaire, tout le monde savait d'avance que le maréchal Bazaine serait condamné à mort, comme aurait été condamné à mort le général Dupont, après Baylen, si l'empereur Napoléon I^{er} ne s'était pas refusé à souligner par une expiation cette première honte infligée à ses drapeaux. Mais tout le monde savait d'avance aussi que la sentence terrible ne serait pas exécutée. Le maréchal de Mac Mahon avait spontanément décidé qu'il commuerait la peine en vingt années de détention.

Le conseil des ministres eût préféré le bannissement, et même on essaya de tâter l'opinion dans le sens de cette solution. Mais le maréchal de Mac Mahon fut inflexible, et il crut en son âme et conscience qu'il accomplissait son devoir...

Il ne fut pas très facile de composer le conseil de guerre qui devait juger le maréchal. Dans ce conseil, ne pouvait figurer aucun des généraux en chef, ou assimilés, qui avaient servi sous ses ordres.

...Le choix du président de ce conseil ne fut pas moins laborieux. Tous les maréchaux de France, qui auraient eu l'autorité morale nécessaire à une si haute mission, devaient être récusés, parce que tous, pendant la dernière guerre, ils avaient servi sous les ordres de Bazaine, moins un, le maréchal Baraguey d'Hilliers, qui ne pouvait pas siéger non plus, parce qu'il avait présidé le conseil d'enquête. Il fallait donc donner la présidence à un général de division. Or, quel était, dans l'armée, le général investi d'une autorité personnelle assez haute et assez universellement reconnue pour diriger, sans haine et sans crainte, de pareils débats où était impliqué un maréchal de France? Il n'y en avait qu'un seul : le duc d'Aumale.

On se souvient que les princes d'Orléans étaient venus, pendant la guerre, offrir leurs services au gouvernement de Tours, et que ce gouvernement, plus préoccupé de la République que de la France, les avait repoussés et avait même fait arrêter ceux qui, comme le prince de Joinville, essayaient de combattre pour la France, à l'abri d'un faux nom. On se souvient aussi que l'Assemblée nationale les avait rétablis dans leurs grades, avec les avantages et prérogatives y attachés. Le duc d'Aumale, doyen des généraux de division, ancien commandant en chef de l'armée d'Afrique, remplissait donc toutes les conditions légales requises pour la présidence du conseil de guerre. Le choix que j'en fis s'imposait, et personne, dans l'armée, ne fut tenté de le discuter. Le prince le justifia, en dirigeant les débats avec une supériorité de vues, une connaissance parfaite de la législation et du droit militaires, une science de la guerre, une impartialité et un talent de parole qui forcèrent l'admiration publique.

On a dit que le duc d'Aumale avait sollicité ces fonctions. On a dit encore que le maréchal les lui avait confiées, et que tous deux avaient le même but : mettre en évidence un prince de la maison de France et l'opposer à l'empire. C'est encore là une double erreur.

Non seulement le duc d'Aumale ne sollicita rien, mais j'eus toutes les peines du monde à l'amener à accepter. Le duc d'Aumale voulait un commandement de corps d'armée, et craignait que le maréchal se refusât à lui en donner un. Je l'entends encore me dire :

— Je ne veux pas être le Laubardemont du maréchal, ni rentrer dans l'armée par cette voie-là¹.

Cette citation des *Souvenirs* suffit à caractériser, tant pour la forme que pour le fond, l'œuvre du général du Barrail : style plein de verve et d'entrain narratif claires des faits bien positifs, d'où découlent maintes considérations élevées et de nombreux enseignements bons à méditer.

¹ Volume cité, pages 444-448.